08/10/2024 J.G. Dossier initial, première édition.

DOSSIER DE

PERMIS DE CONSTRUIRE



Maître d'ouvrage:

DURAND Jean-Luc

La Gazelle

48700 LACHAMP RIBENNES

Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maitrise d'oeuvre

CHON DEL PY

Localisation du/des projet(s):

48700 LACHAMP-RIBENNES

Description du projet de construction

Construction d'une stabulation libre paillée pour le logement de 60 vaches allaitantes.

Constitution du dossier Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a,b,c PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE PLAN DE FACADES PLAN DE MASSE ET DE TOITURE PC6-7-8 DOCUMENT GRAPHIQUE

COUPES T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE



<u>Architecte:</u>

Audrey ESCOT

SICA Habitat Rural - Cantal 26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex

Tampon - Signature:

Aurillac, le 08/10/2024.

<u>Dessiné par:</u>

Julie GINISTY

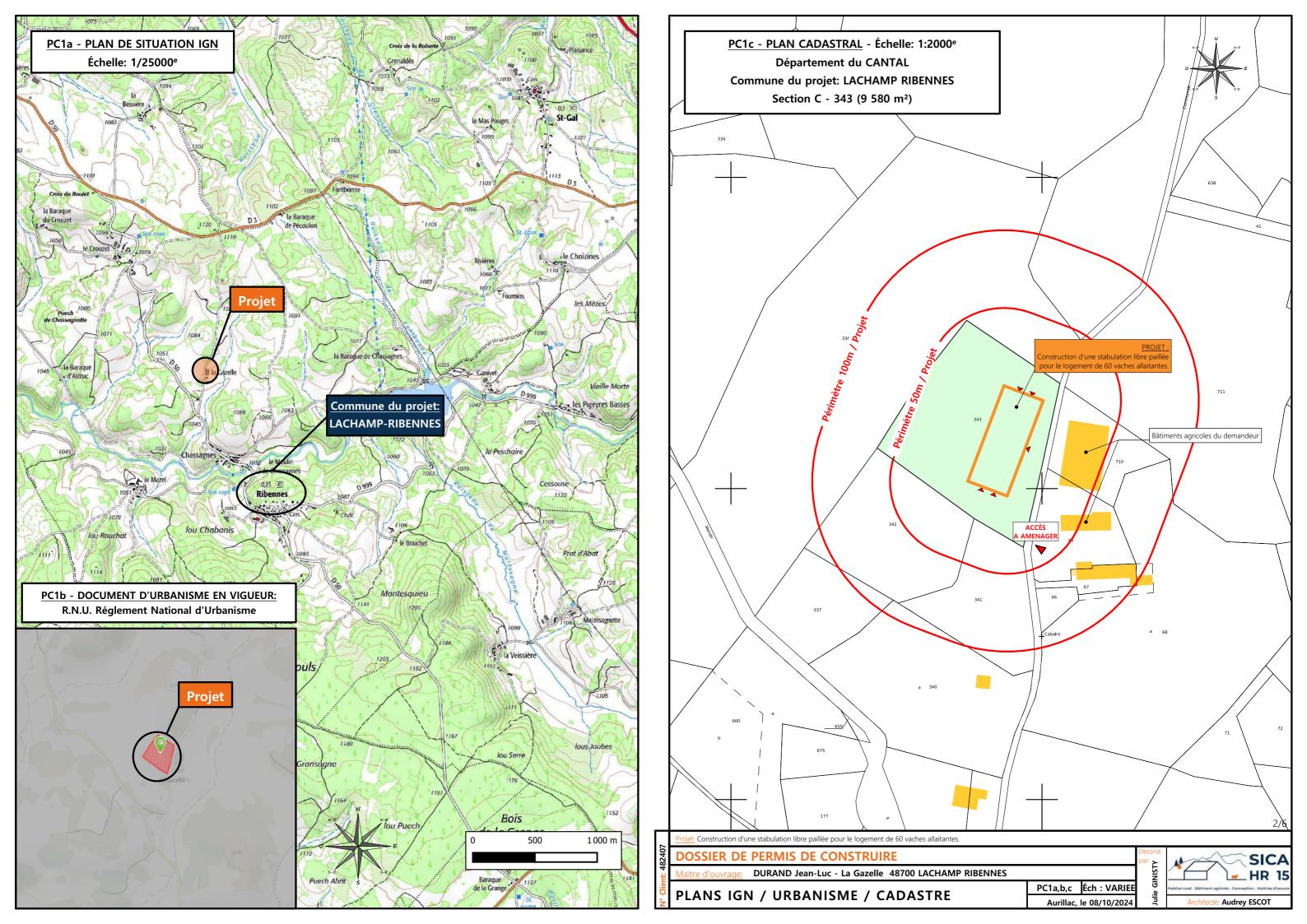
N° Client: 482407 N° Document: PC01

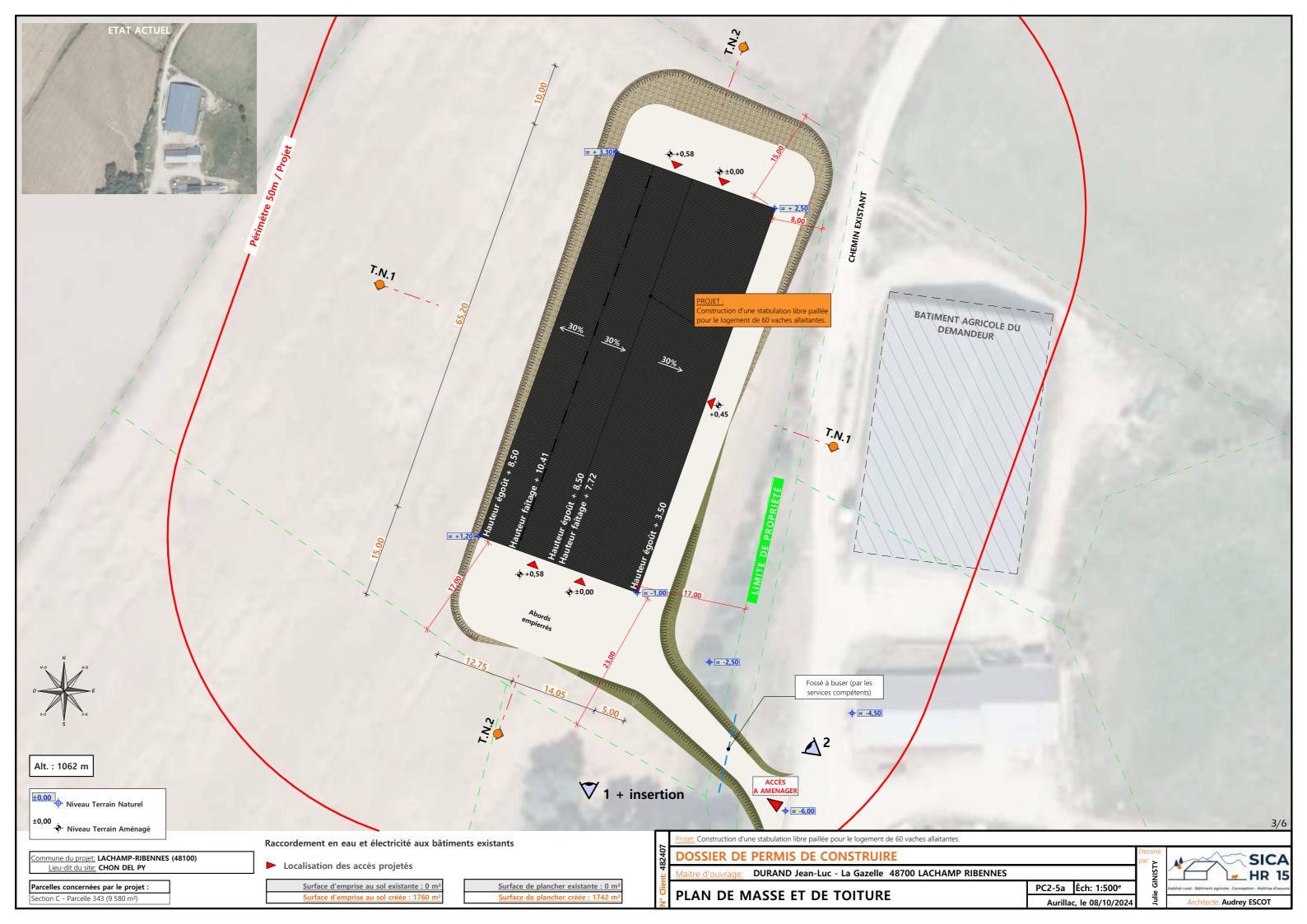
N° de page: 1/6

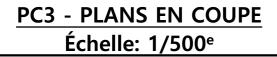
Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux

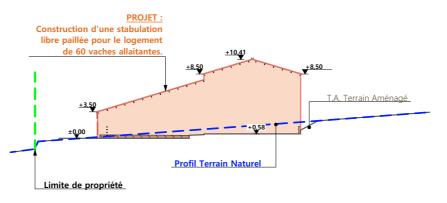
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.



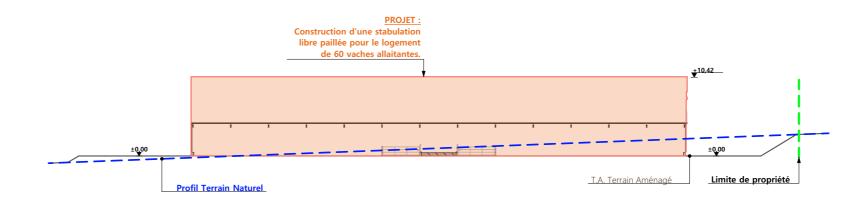




COUPE TN1



COUPE TN2



PC4 - Notice descriptive

A) ETAT DES LIEUX

- · <u>Adresse et référence(s) cadastrale(s)</u>: Le projet est situé au lieu-dit « La Gazelle », sur la commune de LACHAMP RIBENNES. Parcelle(s) concernée(s) par le projet : C 343, surface totale : 9 580 m²
- · <u>Accès :</u> depuis un chemin communal qui traverse l'exploitation. La parcelle concernée par le projet est à l'ouest de ce chemin (dont le tracé cadastré ne correspond pas à la réalité).
- Constructions dans un rayon 100m/50m: Dans un rayon de 100 m, il n'y a que des constructions appartenant au demandeur.
- · Point d'eau cadastré à 35m : sans objet
- · Construction(s) existante(s) sur la propriété :

La construction la plus proche (de l'autre côté du chemin) est un bâtiment agricole métallique avec une bardage acier RAL 1019.

- · Topographie: Le terrain est en pente. Le point bas se situe au sud-est et le point haut au nord-ouest.
- · Raccordement existant : Le bâtiment existant, de l'autre côté du chemin, est déjà raccordé aux réseaux communaux.
- · Périmètre de protection d'un monument historique : sans objet

B) PROJET ET IMPLANTATION

· Présentation du projet :

Le projet de M. DURAND consiste à construire un bâtiment d'élevage.

Implantation / Forme / Surface :

Il s'agit d'un bâtiment, de plan rectangulaire, d'une surface de plancher de 1 742 m². Il sera implanté au plus près des bâtiments existants (et donc du chemin d'exploitation).

- · Déblais / Remblais : Le bâtiment sera construit en déblais/remblais afin de faciliter l'accès.
- · <u>Aménagement des abords :</u> Des abords seront aménagés sur les pignons pour permettre les manœuvres. Un passage de 5m est prévu à l'est.
 - · Accès : au sud-est, une rampe d'accès sera aménagée.
 - · Nécessité agricole : Le projet permettra améliorer l'organisation du travail de l'éleveur et les conditions de logement des animaux.

- ICPE/RSD : RSD
- Effluents : Les bovins seront logés sur une aire paillée. Le fumier compact provenant des parcs paillés sera stocké ou épandu au champ dans les conditions réglementaires.
- <u>Réseaux / Traitement EP</u>: Ce nouveau bâtiment sera raccordé en eau et électricité au bâtiment existant et les eaux pluviales seront évacuées dans le milieu naturel. Une buse devra être installée, sous le chemin d'accès et par les services compétents afin de permettre le ruissellement d'eau pluviale.
- Matériaux :

Les matériaux et teintes choisies sont :

Structure : charpente métallique de couleur grise

Couverture: tôle d'acier RAL 7022

<u>Façades</u>: mur de soubassement en béton brut.

Bardage métallique, à lames verticales, RAL 1019 et/ou polycarbonate translucide.

Menuiseries: Portes coulissantes métallique, aspect et teinte identique au bardage RAL 1019

Végétation : Les talus seront végétalisés.

CONCLUSION

Le projet, tant dans son implantation que dans le choix des matériaux et des couleurs a été étudié afin de s'intégrer au mieux à son environnement en limitant son impact dans le paysage.

Projet: Construction d'une stabulation libre paillée pour le logement de 60 vaches allaitantes.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

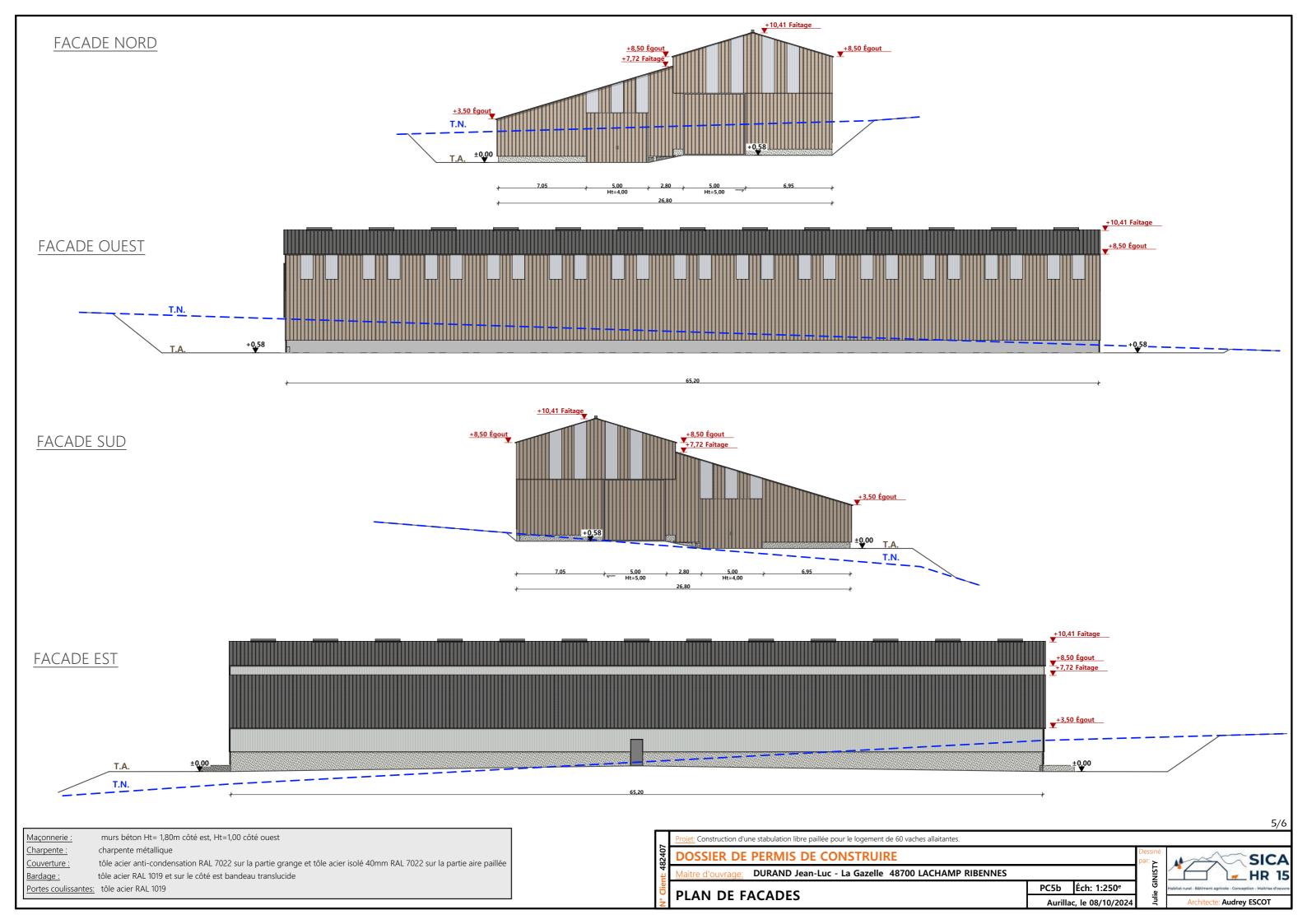
Maitre d'ouvrage: DURAND Jean-Luc - La Gazelle 48700 LACHAMP RIBENNES

COUPES T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE

Projet: Construction d'une stabulation libre paillée pour le logement de 60 vaches allaitantes.

DESSINÉ PAR JECH-1500 e
Aurillac, le 08/10/2024

Architecte: Audrey ESCOT



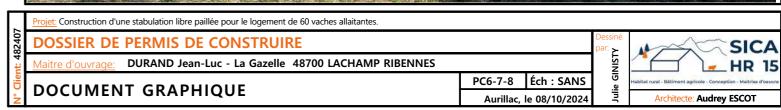












08/10/2024

J.G.

Dossier initial, première édition.

DOSSIER

TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maitrise d'oeuvre

Maître d'ouvrage:

DURAND Jean-Luc

La Gazelle

48700 LACHAMP RIBENNES

CHON DEL PY Localisation

du/des projet(s):

48700 LACHAMP-RIBENNES

Description du projet de construction

Construction d'une stabulation libre paillée pour le logement de 60 vaches allaitantes.

Constitution du dossier

DET1	VUE AU SOL	1:200
DET2	COUPES DE PRINCIPE A	1:100
DET3	PERSPECTIVES 3D	



Conseiller Bâtiment:

Jean-Charles COMMANDRE

Chambre d'agriculture de la Lozère 28 Av. du Maréchal Foch 48000 MENDE Téléphone : 04 66 65 62 00







Aurillac, le 08/10/2024.

Dessiné par<u>:</u>

Julie GINISTY

N° Client: 482407

N° Document:

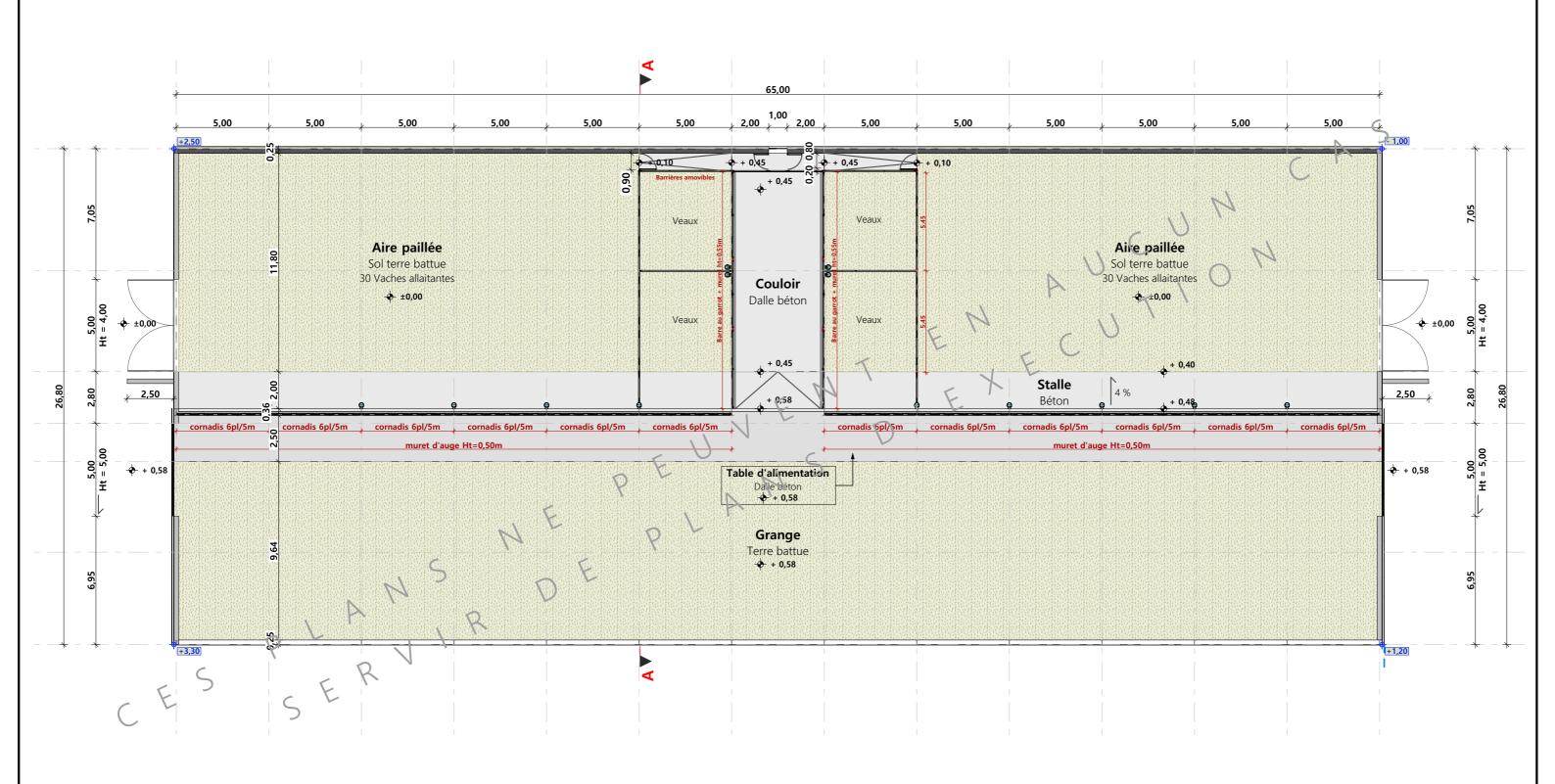
N° de page: TECH01 1/4

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Ils ne sont pas nécessaire pour l'instruction du permis de constru

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

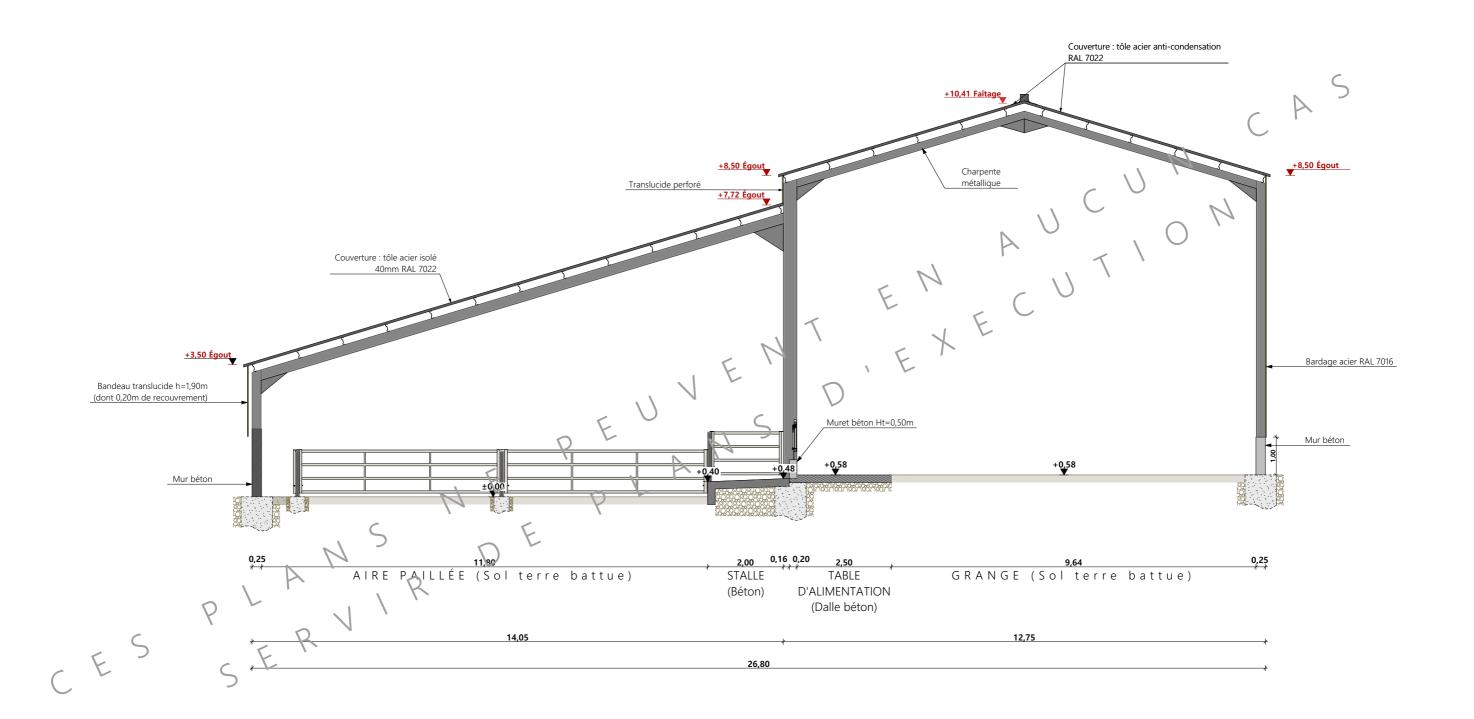
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.



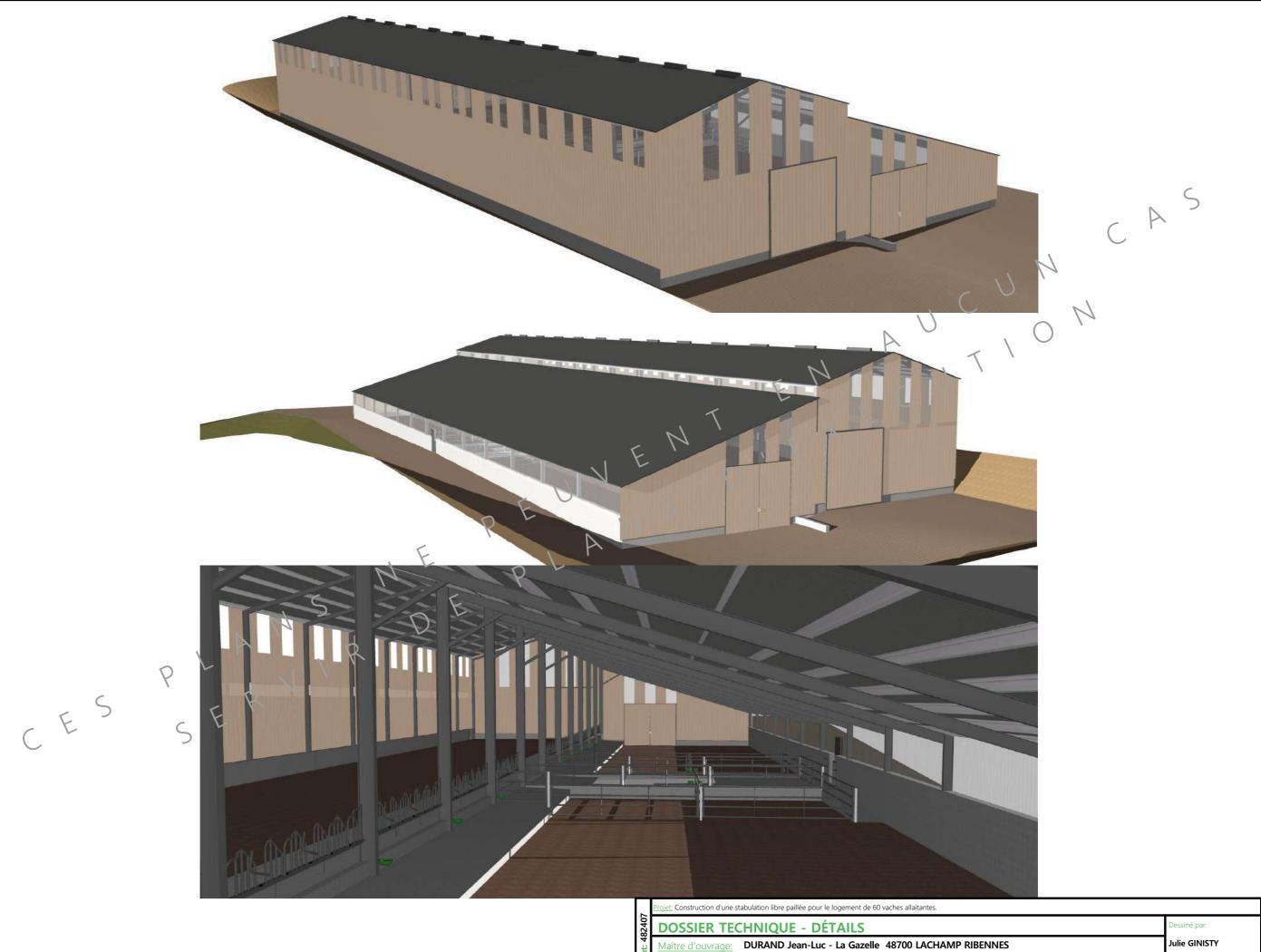




_	_					
N° Client: 482407		<u>Projet:</u> Construction d'une stabulation libre paillée pour le logement de 60 vaches allaitantes.				
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS			Dessiné par:		
	T: 4	Maitre d'ouvrage: DURAND Jean-Luc - La Gazelle 48700 LACHAMP RIBENNES			Julie GINISTY	
		VUE AU SOL	DET1	Éch: 1:200e	Conseiller Bâtiment:	D'AGE
	VUE AU SOL		c, le 08/10/2024	Jean-Charles COMMANDRE		



		Projet: Construction d'une stabulation libre paillée pour le logement de 60 vaches allaitantes.				Π
	482407	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS			Dessiné par:	1
Client: 48	Maitre d'ouvrage: DURAND Jean-Luc - La Gazelle 48700 LACHAMP RIBENNES			Julie GINISTY		
	Clier	COUPES DE PRINCIPE A	DET2	Éch: 1:100e	Conseiller Bâtiment:	D'A
	。 Z	COUPES DE PRINCIPE A		c, le 08/10/2024	Jean-Charles COMMANDRE	



PERSPECTIVES 3D

CHAMBRE D'AGRICULTURE

DET3 Éch: e

Aurillac, le 08/10/2024 Jean-Charles COMMANDRE